MODE D'EMPLOI VACANCES TOUSSAINT 2015

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire pour les enfants de 3 à 13 ans du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015.

Inscriptions en ligne à partir du 25 SEPTEMBRE 2015

IMPORTANT : pour inscrire votre enfant pour les vacances de la Toussaint, vous devez créer une inscription.

Modalités d'inscription administrative :

- ✓ **Si votre enfant n'est pas inscrit et n'a pas de dossier :** l'inscription s'effectue soit en téléchargeant le dossier famille disponible en ligne sur l' « Espace Famille » soit en le retirant au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.
- ✓ **Si votre enfant est déjà inscrit :** Vous devez vous rendre sur le portail « Espace Famille », à partir du 25 septembre pour créer un bulletin d'inscription.

CREATION DU BULLETIN D'INSCRIPTION : Vous devrez créer une inscription en choisissant le lieu d'accueil et le groupe d'âge correspondant à celui de votre enfant (attention, vous ne pouvez choisir qu'un seul lieu d'accueil pour la totalité des vacances). Puis, vous validez. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous informer de la validation de votre bulletin d'inscription pour les vacances de la Toussaint. Vous pourrez alors effectuer vos réservations dans l'espace famille selon la procédure habituelle (inscriptions/modifications).

IMPORTANT : les familles ont la possibilité de réserver, modifier et annuler leur réservation faite via « l'espace famille » dans un délai de 5 jours ouvrés avant la présence effective de l'enfant

Possibilité d'inscription à la journée ou à la demi-journée

Le matin, les enfants inscrits sont accueillis entre 7h30 et 9h. Le soir, les départs se font de façon échelonnée entre 17h et 18h30.

- Pour les enfants inscrits à la demi-journée matin sans repas, le départ a lieu entre 12h et 12h30.
- Pour les enfants inscrits à la demi-journée matin avec repas, le départ a lieu entre 13h30 et 14h.
- Pour les enfants inscrits à la demi-journée après-midi avec repas, l'arrivée a lieu entre 12h et 12h30
- Pour les enfants inscrits à la demi-journée après-midi sans repas, l'arrivée a lieu entre 13h30 et 14h

Il est important de respecter les horaires d'arrivée et de départ.

Les plannings d'activités seront communiqués dans l'espace famille à partir du 01 octobre et **affichés dans la structure**. Ils sont variés et diversifiés tout en respectant le rythme de l'enfant.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Communauté de **C**ommunes de la **P**laine **D**ijonnaise – Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.**plaine**dijonnaise.fr